

ECHANGES EXTERIEURES

Définition¹ :

Les exportations sont des opérations entre résidents et non résidents du territoire économique. Elles représentent l'ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents.

Les importations sont des opérations entre résidents et non résidents du territoire économique. Elles représentent l'ensemble des biens et des services fournis par des non résidents à des résidents.

Sources :

Deux sources d'information peuvent être distinguées. D'une part les statistiques du commerce extérieur qui sont publiées par l'Office des Changes conformément aux normes internationales préconisées par l'Organisation des Nations Unis. Elles enregistrent les échanges de biens selon la nomenclature du Système harmonisé et également selon une classification fondée sur la destination finale du produit.

D'autre part, la Balance des Paiements qui est établie au Maroc conformément aux recommandations de la 5^{ème} édition du Manuel du Fond Monétaire International (FMI). Les opérations sur les biens et les services sont enregistrées dans le compte des transactions courantes.

Système d'évaluation :

Les exportations sont évaluées au prix FOB (Free On Board) dans les statistiques de la comptabilité nationale. En contrepartie, les importations sont évaluées globalement au prix FOB et par produit ou groupe de produits au prix CAF (Coût, Assurance et Fret).

- La valeur FOB des exportations à la frontière du pays exportateur est calculée de la manière suivante :

Valeur FOB : Prix de base + Coûts de transport et de distribution jusqu'à la frontière du pays exportateur + Solde des impôts et subventions sur les biens exportés

- La valeur CAF est équivalente au prix d'un bien à la frontière du pays importateur, avant le paiement des droits sur les importations ou autres impôts.

¹ HCP, Manuel de la comptabilité nationale, SCN 1993.